

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20090501

Convention d'étude à caractère pédagogique entre la Ville de Bordeaux et l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux.
Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de concourir au développement de la réflexion architecturale et urbaine sur la ville, il est envisagé de coopérer avec l'Ecole d'Architecture et de Paysage à la mise en œuvre d'ateliers d'architecture, comme cela avait été le cas en 2003, 2005 et 2007.

Ces ateliers s'attacheront à développer deux thèmes :

- 1) Les premiers ateliers organisés au cours du premier semestre de l'année universitaire 2009/2010 réuniront une sélection d'étudiants de 5^{ème} année, sous la conduite de trois architectes européens autour du thème "la ville ancienne est elle durable ?"

Le travail d'enseignement s'organisera de la façon suivante :

Début octobre : une journée de cadrage avec visite sur site par les architectes invités, sélection des axes de travail et sensibilisation des étudiants aux objectifs des ateliers d'architecture.

Mois d'octobre : collecte des documents nécessaires par les étudiants et organisation technique.

Première semaine de novembre : semaine des ateliers avec travail en équipe sous la conduite des architectes invités pour s'assurer de l'avancement des projets, mise en forme du rendu final.

Les projets feront l'objet d'une présentation publique dans le cadre d'Agora en mai 2010.

- 2) Les seconds ateliers s'intéresseront à la question de la représentation du projet urbain, le but, là encore étant une présentation lors d'Agora 2010.

La participation financière de la Ville à la réalisation de ces travaux est estimée à 27 000 €(sans TVA) décomposée de la façon suivante :

Honoraires des architectes invités	9 000 €
Frais d'hébergement et de transport	9 000 €
Frais de fourniture et de travaux divers pour restitution	9 000 €

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir,

Séance du lundi 28 septembre 2009

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Bordeaux et l'école d'Architecture
- Autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux la somme mentionnée ci-dessus.

MME TOUTON. -

Il est envisagé de coopérer avec l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux afin de développer la réflexion architecturale et urbaine sur la ville.... (interrompue)

M. LE MAIRE. -

Je suis prêt à donner à M. Lherm ma version des événements, puisqu'il a été prendre celle de l'opposition.

Je répète, M. Lherm, que j'ai appelé le vote de façon très précise.

Premièrement : « Y a-t-il des oppositions ? ». Personne n'a levé la main.

Deuxièmement : « Y a-t-il des abstentions ? ». Personne n'a levé la main.

M. CAZABONNE me fait remarquer que M. RESPAUD a même ajouté : « Non, non, il n'y a pas d'abstentions ».

Donc dans toute assemblée normalement constituée quand on ne vote pas contre et quand on ne s'abstient pas, ça veut dire qu'on vote pour. Ou alors je reprends à la base tous mes apprentissages.

Vous observerez qu'à la CUB d'ailleurs la pratique est exactement la même.

Je suis revenu à la charge une deuxième fois :

« Y a-t-il des oppositions ? ». Personne n'a levé la main.

« Y a-t-il des abstentions ? ». Personne n'a levé la main.

Si quelqu'un conteste cette version des faits, qu'il le dise. Je n'ai pas perdu la tête.

Je voudrais quand même ramener les choses clairement au point.

Simplement entre temps certains se sont aperçus qu'ils faisaient une bourde. Très bien. Quand on fait une bourde il faut l'assumer.

On continue.

MME TOUTON. -

Cette délibération concerne des ateliers qui seraient montés en partenariat avec l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.

Ces ateliers travailleraient sur : « La ville ancienne est-elle durable ? ».

La restitution de ces travaux sera faite lors d'Agora en mai 2010.

Il est demandé une participation de la ville pour un montant de... - Je tiens à souligner qu'il y a une erreur sur cette délibération - 27.000 euros, et pas de 25.000 comme c'est écrit. Donc ça sera modifié.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE